

PRÉFECTURE DU VAR
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 6 mars 2017, il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur la demande de permis de construire un parc photovoltaïque lieux-dits " Châteaueux et Les Cabanons " sur la commune de LA MOTTE.

Le projet, composé de trois entités, occupera 20,4 ha et comportera 9 locaux techniques pour un surface plancher de 123,7 m². La puissance envisagée est 11,9 Mwc avec l'installation de 44.880 panneaux sur 935 stands.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, la SARL SOLAIREPARCA158 – 52 Rue de la Victoire – 75009 PARIS ou 52 avenue Georges Vacher – 13106 ROUSSET ou par téléphone au 04 42 52 34 46.

La décision d'autorisation ou de refus de permis de construire relève de la compétence du préfet du Var par voie d'arrêté.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 avril 2017 au mercredi 3 mai 2017, soit 31 jours, en mairie de LA MOTTE, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de LA MOTTE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

Mairie de LA MOTTE
Place Georges Clémenceau – 83920 La Motte
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Le dossier et son étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale du 16 octobre 2015 joint au dossier et l'avis d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement).

Le dossier sera consultable depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de LA MOTTE. Il pourra également les adresser par courrier postal, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse susvisée ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete.la.motte@gmail.com

Les observations et propositions émises par courrier électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var.

Monsieur Christian RAVIART, Général de division de l'armée de terre (2S), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement le public qui pourra émettre ses observations et propositions, par écrit ou par oral, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Permanences	Mairie de LA MOTTE
Lundi 3 avril 2017	9 h – 12 h
Mardi 11 avril 2017	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi 19 avril 2017	9 h – 12 h
Vendredi 28 avril 2017	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi 3 mai 2017	13 h 30 – 16 h 30

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de LA MOTTE, à la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable, en préfecture du Var. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var.